COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mmes Ingrid MARCELPOIL, Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : Mme Ingrid MARCELPOIL a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE,
Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice : **15** Présents **13** Votants **15**

Conseil convoqué le 04/07/2020 Secrétaire : Mme Valérie BRANDIN BEGHIN

Relevé des délibérations du Conseil municipal

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-30**

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal 1 déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 16, Résidence Beauregard à Fontaine sous Jouy
  (parcelle cadastrée ZC n°195),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur la dite parcelle mentionnée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-031**

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal 1 déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 14, Rue du Bailli à Fontaine sous Jouy
  (parcelle cadastrée C n°328),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur la dite parcelle mentionnée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Élections Sénatoriales

1) Election des délégués titulaires :

Se sont portés candidats : Messieurs Mathieu MARCAL, Raphaël NORBLIN, Mmes Valérie BRANDIN BEGHIN et Patricia BRAY

Nombre de suffrages obtenus :

Raphaël NORBLIN	15 voix
Valérie BRANDIN BEGHIN	14 voix
Patricia BRAY	12 voix
Mathieu MARCAL	4 voix

M. NORBLIN et Mmes BRANDIN BEGHIN et BRAY ont été élus délégués titulaires.

2) Election des délégués suppléants :

Se sont portés candidats : Messieurs Jacky CAPEL, Mathieu MARCAL, Mme Laurence HUZE

Nombre de suffrages obtenus :

Jacky CAPEL	15 voix
Laurence HUZE	15 voix
Mathieu MARCAL	13 voix

MM.CAPEL, MARCAL et Mme HUZE ont été élus délégués suppléants.

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-032**

CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Vu l'article 1650-1 du Code général des impôts,
Dans le cadre de la composition de la Commission Communales des Impôts Directs, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de présenter la liste comportant 22 noms à savoir :

PRENOM	NOM	Fonction
Guy	BOURGEOIS	Personne hors commune- Propriétaire foncier Ancien Maire de St Vigor
Valérie	BRANDIN BEGHIN	Conseillère municipale
Patricia	BRAY	Conseillère municipale
Jacky	CAPEL	Conseiller municipal
Nadège	COMORET	Conseillère municipale
Déborah	DOMINGUEZ	Conseillère municipale
Jean-Pierre	DUPAS	Administré
Laurence	HUZE	1ère adjointe au Maire
Jérôme	JOUEN	Administré - artisan
Christine	JOUTEL	Administrée -artisan

Franck	LAMBLARDY	Conseiller municipal
Mathieu	MARCAL	Conseiller municipal
Ingrid	MARCELPOIL	Conseillère municipale
Murielle	MARON	administré
Jean-Nicolas	MASSON	Conseiller municipal
Alain	MIMEAU	Conseiller municipal
Michel	PHILIPPE	2ème adjoint au Maire
Jacques	POUCHIN	Administré - Maire (2008 à 2018)
Maîté	ROUCHON-TURMEL	Conseillère municipale
Bernard	ROYE	Administré
Christian	SCHENA	Administré – prop foncier bois et forêt
Ludovic	SOULARD	Conseiller municipal

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter cette liste auprès de la Direction générale des Finances Publiques, DDFIP de l'Eure à Evreux.

Décision : Acceptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

- Effectif scolaire: l'école a accueilli 105 élèves en septembre 2019 et 99 élèves en juin 2020. A la prochaine rentrée, 100 élèves sont prévus, les effectifs sont en baisse.

-Stage de réussite d'été: ce stage est réalisé à l'initiative de l'Education Nationale. 6 élèves l'ont suivi début juillet au sein de l'école afin de rattraper les lacunes et combler les retards dans les apprentissages du fait notamment de la période de confinement liée à la pandémie de Covid. Tout s'est bien passé.

-Caisse des écoles : l'appel aux dons sera rediscuté ces prochaines semaines.

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-033**

Tarif de la garderie périscolaire 2020/2021

Vu la présentation du bilan de la garderie périscolaire 2019/2020,
Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2020/21,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020/21 comme suit :

Adhésion : 1er enfant : 21€
2nd enfant : 14€
à partir du 3ème enfant : gratuit

Tarifs des présences

Nb de présences	Enfant 1		Enfant 2 et suivants	
	Matin	Soir	Matin	Soir
1	4,33 €	5,66 €	4,11 €	5,38 €
2	4,16 €	5,43 €	3,95 €	5,16 €
3	3,99 €	5,21 €	3,79 €	4,95 €
4	3,82 €	4,99 €	3,63 €	4,74 €
5	3,65 €	4,77 €	3,47 €	4,53 €
6	3,48 €	4,55 €	3,31 €	4,32 €
7	3,31 €	4,33 €	3,14 €	4,11 €
8	3,14 €	4,11 €	2,98 €	3,90 €
9	2,98 €	3,89 €	2,83 €	3,70 €
10	2,81 €	3,67 €	2,67 €	3,49 €
11	2,64 €	3,44 €	2,51 €	3,27 €
12	2,47 €	3,22 €	2,35 €	3,06 €
13	2,30 €	3,00 €	2,19 €	2,85 €
14	2,13 €	2,78 €	2,02 €	2,64 €
15	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
16	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
17	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
18	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
19	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
20	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
21	1,96 €	2,56 €	1,86 €	2,43 €
99	1,86 €	2,43 €	1,86 €	2,43 €

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-034**

Tarif du restaurant scolaire année 2020-2021

Vu la présentation du bilan du restaurant scolaire 2019-2020,

Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021,

1) Enfants de classes maternelles :

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif portant sur le prix du repas pour l'année scolaire 2020/21,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, sur le maintien du tarif :

4.10€ par repas par enfant

2) Enfants de classes primaires :

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif portant sur le prix du repas pour l'année scolaire 2020/21,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, sur le maintien du tarif :

4.20€ par repas par enfant

Travaux

- ✓ Réparation des 2 ponts situés rue de l'Aulnaie : leur réfection est prévue sur la période du 3 au 31 août 2020. Ces travaux sont pris en charge par EPN.
- ✓ Cimetière (végétalisation) : Pour faire suite à l'interdiction qui nous est faite d'utiliser des produits phytosanitaires, la fétuque ovine a été semée dans les allées après retrait des graviers. Cette plante a été choisie pour sa pousse lente qui en limite l'entretien. Du sedum sera posé entre les tombes, et de la jachère fleurie sera plantée au pied des murs.
- ✓ Hydrants (bornes et bouches à incendie): une étude est en cours pour mettre en place des hydrants complémentaires afin de couvrir toutes les habitations.
- ✓ Rue des croisy : pour régler les problèmes récurrents d'écoulement des eaux pluviales, EPN procédera à la réfection de toute la voirie. Nous comptons profiter de ces travaux pour demander au SIEGE (Syndicat intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure) l'enfouissement des réseaux. Le coût de ces derniers travaux est de 34 000 à 35 000€ pour la municipalité.
- ✓ Rue des Frêches : poteaux en très mauvais état à remplacer. Les poteaux concernés sont ceux supportant l'éclairage public. Leur remplacement peut être effectué par le SIEGE mais la commune devra supporter une partie du coût. L'étude est en cours.
- ✓ Elagage : un recensement par les conseillers municipaux des haies qui dépassent sur la voie publique est en cours. Pour les plus urgentes, un courrier sera adressé aux propriétaires concernés pour les mettre en demeure d'exécuter ces travaux d'élagage.
- ✓ Travaux d'été à l'école : lundi 13 juillet, Monsieur le Maire et Mme HUZE feront un point à l'école avec le personnel et les enseignants.

Urbanisme

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-035**

Délégation du droit de préemption ouvert par l'article L331-22 du code forestier pour les parcelles B 125, B135, B28, B32, en nature de bois, sises à Fontaine sous Jouy

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code forestier, et notamment les articles L 303 et suivants
Vu les dispositions des articles L331-22 et suivant du code forestier
Vu le code de l'urbanisme
Vu la saisine du notaire en date du 7 avril 2020 informant la commune de l'intention du propriétaire des parcelles B 125,B 135, B28 et B32 sises sur la commune de Fontaine sous Jouy, de vendre ces parcelles au prix de 10 000 euros représentent une surface de 1ha71a78ca,
Considérant le droit de préemption dont bénéficie la commune en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et d'une superficie inférieure à 4 hectares, et contiguë à une parcelle de la commune gérée conformément à un document d'aménagement,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal dans les conditions fixées par ce dernier afin d'être chargé de l'exercice du droit de préemption,
Vu le rapport de présentation du Maire,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de :

- Déléguer au Maire l'exercice au nom de la commune, du droit de préemption ouvert par l'article L331-22 du code forestier, et dans le cadre de la vente de parcelles boisées B 125, B135, B28 et B32 sises sur la commune de Fontaine sous Jouy.

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-036**

Acquisition des parcelles cadastrées B n°28 et B n°32 en nature de bois sur la commune de Fontaine sous Jouy

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition de la propriétaire des parcelles B28 de 200m² et B32 d'une contenant de 300m² , sises à Fontaine sous Jouy de vendre lesdites parcelles au prix de 1339 euros (mille trois cent trente-neuf euros), les frais notariés étant à la charge de la commune,
Vu le rapport de présentation du maire, et après avis favorable de la commission
Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles B28 d'une contenance de 200 m2 et B 32 d'une contenance de 300 m2 dans sa politique de reconquête des espaces utiles à la création et préservation des chemins ruraux de la commune,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- approuver l'acquisition des parcelles cadastrées B 28 et B32 sur la commune de Fontaine sous Jouy, d'une contenance respectives de 200m² et 300m², au prix de 1339 € TTC
- que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette acquisition, et notamment l'acte de vente,

Décision : Acceptée à l'unanimité

Conseil municipal du	**10 juillet 2020**	Délibération N°	**2020-037**

Acceptation par la commune d'un pacte de préférence à son profit pour des parcelles boisées cadastrées B 125, B135, sises à Fontaine sous Jouy

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code forestier, et notamment les articles L 303 et suivants
Vu les dispositions des articles L331-22 et suivant du code forestier
Vu le code de l'urbanisme
Vu la vente à venir des parcelles cadastrées B 125, B 135, sises sur la commune de Fontaine sous Jouy,
Considérant la proposition de l'acquéreur de parcelles B 125 et B135 sises sur la commune de Fontaine sous Jouy de signer un pacte de préférence à titre gratuit au profit de la commune, l'engageant à le proposer en priorité à la commune dans le cas d'une revente éventuelle,

Vu le rapport de présentation du maire, après avis favorable de la commission

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de :

- autoriser Monsieur le Maire à signer un pacte de préférence au profit de la commune pour les parcelles B125 et B135 sises sur la commune de Fontaine sous Jouy,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le pacte de préférence à titre gratuit avec l'acquéreur, Le groupement forestier GF MONDETOUR représenté par les co-gérants Monsieur Christian SCHENA et Monsieur Grégoire JEANSON et tous documents afférents à cette délibération.

Décision : Acceptée à l'unanimité

AUTRES POINTS TRAITÉS

Comptes rendus des syndicats et commissions EPN

✓ EPN : 5 commissions seront à constituer en septembre prochain. Monsieur Alain MIMEAU se propose pour siéger à la commission infrastructures équipements.

1ère commission	2ème commission	3ème commission	4ème commission	5ème commission
Attractivité économique, tourisme, enseignement supérieur, recherche, développement usages numériques, aménagement du territoire, climat, énergie, mobilités durables	Eau et assianissement, grand cycle de l'eau, biodiversité, BAC	Equilibre territorial et social de l'habitat, politique de la ville, CISPD, cohésion sociale et insertion, emploi, petite enfance, accueil des gens du voyage, fourrière animale	Voirie, gestion des déchets, propreté	Finances, grands équipements
Raphaël NORBLIN	**Franck LAMBLARDY**	**Laurence HUZE**	**Alain MIMEAU**	**Michel PHILIPPE**

✓ SIEGE : le budget primitif a été voté le 10 juillet 2020. Le syndicat d'électricité a voté le financement d'une des premières stations de recharge des véhicules à hydrogène dans le département de l'Eure.

✓ SITS : le bureau est constitué. Les modalités de dissolution de ce syndicat sont en cours de discussion. La continuité de service demeure acquise. Les inscriptions pour les collèges et lycées pour la prochaine rentrée s'effectuent auprès de la Région sur leur site internet. Le coût est de 80€/famille/enfant. 30€ sont pris en charge par EPN. La Région souhaite conserver un correspondant sur la commune, après dissolution du SITS. La prise en charge du transport scolaire des primaires est en discussion, elle sera abordée lors d'une prochaine réunion. 2 personnes seront correspondants : MM. Alain MIMEAU et Jacky CAPEL.

✓ SIVU Cap Nord Est : Madame Catherine BESNARD a été élue Présidente de ce syndicat.

Informations et questions diverses

- ✓ Personnel communal (remplacement d'un agent pour mise en disponibilité) : les entretiens de recrutement sont en cours.
- ✓ Finances communales : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) baisse cette année alors que la participation communale aux syndicats augmente. Une demande de précisions auprès du service des finances de la Préfecture a été faite pour comprendre les critères pris en compte dans le calcul de la DGF et l'incidence sur le montant de la participation communale aux syndicats.
- ✓ Travaux non déclarés : un courrier a été adressé à un habitant du village pour non déclaration de travaux afin de régulariser sa situation.

N.COMORET	D. DOMINGUEZ	I.MARCELPOIL Représentée par L.HUZE	V. BRANDIN BEGHIN	L.HUZE
AM TURMEL Représentée par P.BRAY	P BRAY	R. NORBLIN	M. PHILIPPE	F.LAMBLARDY
J.CAPEL	L.SOULARD	J. N MASSON	A.MIMEAU	M.MARCAL

Clôture de la séance du Conseil municipal : 21h55